

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/01/2010

Réception par le Prefet : 25/01/2010

Publication : 29/01/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-1-3-4

Séance du vendredi 22 janvier 2010

TRANSPORTS COMPLEMENTAIRES LOCAUX COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le projet d'avenant à la convention du 1^{er} janvier 2008 entre le Département du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de Cernay selon le modèle joint au rapport ;
- autorise le Président à le signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**AVENANT A L'ANNEXE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE
COMPETENCE POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DE
SERVICES REGULIERS PUBLICS D'INTERETS LOCAL**

Il convient de modifier l'article 3 "Nature des services subventionnés" de l'annexe relatif à la Convention de délégation de compétence signée le 1^{er} janvier 2008 et portant sur l'organisation et le financement de services réguliers publics d'intérêt local entre le Conseil Général du Haut-Rhin et la Communauté de Cernay et Environs.

3. - NATURE DES SERVICES SUBVENTIONNES :

Nature et dénomination des services

A compter du 01 janvier 2010, les caractéristiques du service seront les suivantes : il s'agira d'un service public de transport à la demande fonctionnant 6 jours sur 7 (sauf dimanches et jours fériés) de 5h45 à 19h15 sur la base d'une réservation préalable via une centrale téléphonique, opérationnelle 6 jours sur 7 (sauf dimanches et jours fériés) de 8h à 19h.

Ce service, appelé Boug'Enbus, dessert, en point à point, près de 90 arrêts matérialisés sur le territoire intercommunal, à savoir les communes de Cernay, Steinbach, Uffholtz et Wattwiller.

Par ailleurs, une navette sera mise en service 3 soirées dans l'année pour desservir l'Espace Grün de Cernay, à l'occasion de spectacles définis à l'avance.

Modalités pratiques de fonctionnement du service

Les transports sont assurés par des minibus et microbus de 5, 9 ou 15 places, dont un adapté aux personnes à mobilité réduite. Exceptionnellement, un bus de 63 places pourra être mis en place pour la desserte du Grün en soirée.

Modalités d'exploitation

Marché public de transport passé par la CCCE.

Dépenses subventionnées par le Département du Haut-Rhin

Le Département subventionnera les dépenses de fonctionnement du service au taux de 50% de la couverture d'exploitation (coût d'exploitation - recettes), dans la limite du plafond par habitant (15090), à savoir 46 929,90 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les factures des prestataires de transports (transporteur public). Dans le cas des services gratuits, la couverture d'exploitation est équivalente aux dépenses de fonctionnement.

Modalités de versement de la participation départementale

Versement annuel à la CCCE au vu de l'état des dépenses et des recettes réalisées. Des acomptes trimestriels équivalents à 20% de l'estimation annuelle de la participation départementale pourront être versés à la CCCE.

Fait à Cernay le,

Michel SORDI

Charles BUTTNER

Président de la CCCE

Président du Conseil Général
Du Haut-Rhin

Service des Transports Scolaires

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 22 JANVIER 2010

**Schéma des Transports - Services de Proximité
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
STP00055	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS 2010 COMCOM CERNAY -SERVICE A LA DEMANDE	46 930,00
STP00054	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LARGUE 2010 COMCOM DE LA LARGUE	5 000,00
	Total	51 930,00